

PETITE ENFANCE

2026/2027



VINCENNES

MULTI-ARTS Zumba kids, danse brésilienne, africaine, égyptienne, tahitienne, flamenco, classique, capoeira...	4-7 ans	Mercredi 17h15-18h Samedi 17h15-18h
DANSE CLASSIQUE	4-6 ans	Mercredi 14h15-15h
	5-7 ans	Samedi 13h15-14h
	6-8 ans	Samedi 14h-15h
	7-10 ans	Mercredi 13h-14h
	+ 10 ans	Samedi 15h-16h
CAPOEIRA	Enfant / Ado	Mercredi 15h15-16h15
	Tout niveau	Samedi 17h-18h
K-POP À partir de 6 ans	6-8 ans	Lundi 16h45-17h30 Mercredi 17h15-18h Samedi 17h15-18h
	7-9 ans	Lundi 16h45-17h30 Mercredi 12h-13h Samedi 13h-14h Dimanche 15h-16h
	10-12 ans	Mercredi 13h45-14h45 Samedi et Dimanche 15h-16h
	Ado / Adulte	Lundi 17h30-18h30 Mercredi 14h45- 15h45 Samedi 17h-18h Dimanche 16h-17h
Samba Brésil	Adulte	Lundi 12h30-13h30
Zumba	Adulte / Ado	Samedi 13h, 17h Dimanche 17h-18h
Danse africaine	Adulte / Ado	Samedi 13h, 17h
Zumbini	À partir de 1 mois	Ateliers mensuels





Madame, Monsieur,

Accueillir un enfant est une aventure unique. Si cette étape est synonyme de bonheur et d'émotions, elle s'accompagne également de nombreuses questions, de démarches et de nouveaux repères à construire. À chaque étape de ce parcours, la Ville de Vincennes souhaite être un partenaire de confiance, présent aux côtés des familles pour les accompagner au quotidien.

Parce que les besoins des jeunes parents évoluent, nous poursuivons notre engagement en faveur de la petite enfance avec une ambition constante : offrir à chaque enfant un environnement bienveillant, stimulant et sécurisé, tout en proposant aux familles un service public accessible, lisible et de qualité.

Vincennes dispose d'une offre d'accueil riche et diversifiée, qui fait de notre ville l'une des mieux dotées en matière de modes de garde. Crèches municipales, départementales, associatives et privées, haltes-jeux, assistants maternels : chaque famille peut trouver une solution adaptée à ses besoins. Nous poursuivons également nos efforts pour développer cette offre et garantir un processus d'attribution des places transparent, fondé sur des critères objectifs et le souci de l'équité.

Au-delà des solutions d'accueil, notre volonté est d'accompagner les tout-petits dans leur éveil et leur épanouissement, mais aussi de créer des moments de partage pour les familles. La Semaine de la Petite Enfance, le Bal des bébés et les nombreuses animations proposées tout au long de l'année témoignent de cette attention portée aux premières années de la vie, si essentielles au développement de l'enfant.

Cette ambition repose aussi sur l'engagement quotidien des professionnels de la petite enfance. Par leur expertise, leur bienveillance et leur dévouement, ils offrent aux enfants un cadre propice à leurs premiers apprentissages, dans le respect du rythme et des besoins de chacun.

Ce guide de la Petite Enfance 2026-2027 a été conçu comme un véritable compagnon du quotidien. Vous y trouverez toutes les informations utiles pour choisir un mode d'accueil, découvrir les services proposés par la Ville et connaître les nombreuses ressources et activités mises à votre disposition pour accompagner les premières années de votre enfant.

Je vous souhaite une excellente lecture.

CHARLOTTE LIBERT
MAIRE DE VINCENNES
CONSEILLÈRE RÉGIONALE
D'ÎLE-DE-FRANCE

Vos élues en charge de la Petite enfance

SECRÉTARIAT DES ÉLUS : 01 43 98 65 66



MURIEL RUFFENACH

Adjointe au Maire, chargée de
la Petite enfance, des Seniors
et du Lien intergénérationnel

Sur rendez-vous



MARINA CORRIAS

Conseillère municipale
déléguée chargée de
la Petite enfance

SOMMAIRE

06 | LEXIQUE

08 | L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Les assistantes maternelles des particuliers employeurs

RPE, relais petite enfance

Les gardes à domicile

13 | L'ACCUEIL COLLECTIF

Les structures municipales

Les structures départementales

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Les structures privées

23 | LES COÛTS

Les coûts de l'accueil municipal

Les coûts des structures privées, des assistantes maternelles
des particuliers employeurs

26 | LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX

Les prestations versées par la CAF

Les avantages fiscaux

29 | LES SERVICES EN LIGNE

LEXIQUE

ACCUEIL OCCASIONNEL

Accueil de l'enfant dont les parents justifient d'un besoin ponctuel. Les enfants sont accueillis à la demi-journée ou en journée entière sur réservation la semaine précédente.

ASSISTANTE MATERNELLE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Elle accueille chez elle un ou plusieurs enfants. Elle est agréée par la PMI. Vous êtes son employeur.

CRÈCHE COLLECTIVE

Des enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans révolus sont accueillis toute la journée dans des locaux adaptés à chaque tranche d'âge. Un adulte encadre 5 enfants qui ne marchent pas ou 8 enfants qui marchent déjà.

CRÈCHE INTER-ENTREPRISES

La particularité de cette crèche collective est que l'employeur réserve une place pour son salarié.

GARDE À DOMICILE

L'enfant est gardé au domicile de ses parents par une personne salariée. Pour alléger les frais, la garde peut être partagée entre deux familles.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Les parents d'enfants de moins de 4 ans et les futurs parents peuvent se rencontrer et échanger sur leurs expériences et questionnements en présence de professionnels de la petite enfance. Dans le même temps, les enfants peuvent jouer ensemble sous le regard et la responsabilité du parent accompagnant.

MICRO CRÈCHE

Crèche collective accueillant au maximum un groupe de 12 enfants.

MULTI-ACCUEIL

Cette structure combine plusieurs modes d'accueil : de l'accueil régulier (sous contrat) et de l'accueil occasionnel (sous forme de réservation) : mode d'accueil régulier à temps plein, partiel ou occasionnel (demi-journée ou journée complète)

PMI (PROTECTION MATERNELLE INFANTILE)

Service départemental, la PMI est chargée de la santé des enfants et des familles. À ce titre, elle propose divers services gratuits (visites à domicile, groupes de parole, prévention, consultations pédiatriques, gynécologiques...) et des réunions (femmes enceintes ou allaitement, 1 fois par mois).

Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70, rue de Fontenay - 01 43 28 48 34

RELAIS PETITE ENFANCE

Le RPE est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil. Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, médiation et information pour les assistantes maternelles et les familles. Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle ou la garde à domicile avec l'autorisation des parents. Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile, pour compléter leur formation.

POINTS INFO PETITE ENFANCE

Tous les trimestres, un Point info petite enfance est organisé. Il a vocation à présenter aux familles, dès le 4^e ou 5^e mois de grossesse, l'ensemble des modes d'accueil existant à Vincennes.

FORUM DES MODES D'ACCUEIL

Ce forum, organisé en juin, aide les parents à trouver des solutions de garde pour leurs enfants. Les parents peuvent également échanger entre eux, à la façon d'un speed-dating, échange qui peut se poursuivre sur une page internet dédiée aux modes de garde.

RENCONTRES PARENTS/ PROFESSIONNEL(LE)S DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

La Ville organise une fois par an les rencontres parents/professionnel(le)s de l'accueil individuel. Cette manifestation est rythmée par un temps d'échanges réservé aux familles qui sont en quête d'un(e) assistant(e) maternel(le), d'une garde à domicile et/ou partagée.

RENSEIGNEMENTS : VINCENNES.FR

L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ





Les assistantes maternelles des particuliers employeurs

Elles accueillent les enfants de 2 mois à 3 ans révolus à leur domicile. Les assistantes maternelles sont agréées par le Département : elles reçoivent l'autorisation d'exercer cette profession après avoir reçu une formation initiale de 80 heures dispensée par des professionnels. Un complément de 40 heures est prévu dans les deux ans suivant l'accueil du premier enfant. Les assistantes maternelles sont suivies, accompagnées et contrôlées par le service départemental compétent qui s'assure de leur état de santé et des conditions d'accueil. Elles sont employées et rémunérées par la famille qui établit un contrat à durée indéterminée. Elles ont la possibilité de participer aux temps d'activités proposés par le relais d'assistantes maternelles de Vincennes (deux fois par mois selon les disponibilités).

AVANTAGES

L'enfant trouve chez l'assistante maternelle un cadre sécurisant. La disponibilité de l'assistante maternelle lui permet de prendre en compte la personnalité et le rythme de chaque enfant. Elle noue une relation privilégiée avec l'enfant qui profite ainsi d'une ambiance familiale en compagnie d'autres enfants.

INCONVÉNIENTS

Le parent devient employeur de l'assistante maternelle ce qui engendre une gestion administrative.

DEMANDE DE LISTE ET DES COORDONNÉES DES ASSISTANTES MATERNELLES

RELAIS PETITE ENFANCE

22 rue d'Estienne-
d'Orves 94300 Vincennes
01 71 33 64 96
rpe@vincennes.fr

ESPACE DES SOLIDARITÉS DE VINCENNES, SAINT-MANDÉ, FONTENAY-SOUS-BOIS

5 rue Jean-Douat
94120 Fontenay-sous-Bois
01 56 71 47 00



RELAIS PETITE ENFANCE

22 rue d'Estienne-d'Orves
01 71 33 64 96
rpe@vincennes.fr

RPE, relais petite enfance

Le RPE est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil existant à Vincennes.

Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, accompagnement et information pour les assistantes maternelles et les familles. Deux éducatrices de jeunes enfants accueillent les familles pour les guider dans le recrutement des assistantes maternelles agréées, notamment en diffusant la liste des assistantes maternelles disponibles. Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle ou la garde à domicile avec l'autorisation des parents. Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile, pour compléter leur formation.

HEURES D'OUVERTURE

Pour les entretiens avec les familles, sur rendez-vous les après-midis en semaine et un jeudi soir par mois en réunion d'information collective. Pour les temps d'activité des enfants accompagnés par les assistantes maternelles ou les gardes à domicile : sur réservation tous les matins de 9 h à 11 h 45. Réservations obligatoires. Les inscriptions et les réservations se font sur vincennes.fr rubrique famille / petite enfance / RPE / réservation des créneaux d'accueils

Attention : pour les gardes à domicile, les parents vincennois devront remplir un formulaire d'autorisation d'inscription au RPE, téléchargeable sur Internet et à retourner au RPE avant la première réservation.



Les gardes à domicile

Les gardes à domicile permettent notamment à l'enfant d'évoluer dans un environnement familial, tout en lui proposant de fréquenter les activités du Relais Petite Enfance deux fois par mois selon les disponibilités après autorisation des parents.

ASSOCIATION FAMILLE SERVICES VINCENNES

L'Association famille services Vincennes met à votre disposition du personnel qualifié pour la garde d'enfants à votre domicile (à temps plein ou partiel) et met en relation les familles pour une garde partagée. L'association sélectionne, selon vos critères, les salariés correspondant à votre demande et garantit le remplacement de la personne en cas d'absence ou de congé. Enfin, elle vous encadre pour les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...). D'autres associations vinciennes peuvent vous proposer leurs services. Retrouvez-les dans le Guide des associations édité par la Ville tous les ans au début de l'été. Par ailleurs, de nombreux sites Internet peuvent vous aider dans votre recherche.

Des sociétés basées à Vincennes proposent également leurs services pour garder vos enfants :

APEF VINCENNES - AIDE À DOMICILE, GARDE D'ENFANTS

Aide à domicile, Ménage, Jardinage et Garde d'enfants est une agence locale du réseau national APEF, spécialisée dans les services à la personne.

114 Av. de Paris - 01 49 57 91 04

AKAZA SERVICES

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles... Méthode labellisée ENCEPHAL, adapté à l'accueil d'enfants en situation de handicap
87 rue Georges-Huchon - 01 83 61 00 69
www.akaza-services.fr



ASSOCIATION FAMILLE SERVICES VINCENNES

Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, à l'espace Régine-et-Pierre-Souweine 70 rue de Fontenay.

01 43 98 67 63 ou 68 04
familleservices@orange.fr

Cotisation annuelle : 60 €

Tarifs et forfaits selon les prestations. Déduction des impôts à hauteur de 50 % des frais engagés selon la loi en vigueur.

BABYCHOU SERVICES VINCENNES

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles
à domicile, sorties d'écoles...

8 rue de Strasbourg - 01 84 77 02 90
contacts94vincennes@babychou.com
www.babychou.com

DOMICIBLE SERVICES

5 avenue de la République - 01 43 65 45 90
contact@domicibleservices.com
www.domicibleservices.com

EDUCAZEN

Partenaire d'éducation de la naissance
au collège. Mise en relation entre familles
et nourrices ou baby-sitters.
1 rue Saulpic - 01 43 98 18 13

KANGOUROU KIDS

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles
à domicile, sorties d'école...

8 rue Charles-Pathé - 01 83 62 94 96
1 ter rue du Midi - 01 43 65 59 11
vincennes.kangouroukids.fr

KID'HOME

Accompagnements et/ou sorties de crèches
et écoles, baby-sitting, gardes complètes,
soutien scolaire. Mise en relation de familles
pour une garde partagée. Aucun frais
d'adhésion. Accueil du lundi au vendredi de
9 h à 18 h

24 rue Massue - 01 58 64 09 37
contact@kidhome.fr - www.kidhome.fr

PRESTAQUALITE

Accompagnements et/ou sorties de crèches
et écoles, baby-sitting, gardes complètes,
soutien scolaire. Mise en relation de familles
pour une garde partagée.

186 rue de Fontenay
contact@prestaqualite.com
www.prestaqualite.com

ZANAKA

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles
à domicile, sorties d'écoles... Coordination
de garde partagée.

6 rue des Deux-Communes - 01 77 01 82 82
contact.vincennes@zanaka.fr
www.zanaka.frzanaka.fr

AVANTAGES

Une personne s'occupe chez vous de votre enfant et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents exerçant une profession avec des horaires à grande amplitude. Cette solution permet à l'enfant de rester chez lui, de garder ses repères sensoriels si importants à cet âge. Odeurs, couleurs, sensations physiques, gustatives et tactiles forment un monde qu'il s'approprie.

INCONVÉNIENTS

Formule la plus coûteuse pour la garde d'un seul enfant. Toutefois, il est possible de s'entendre avec d'autres familles et de mettre en place une garde partagée, ce qui réduit de manière significative le coût de garde.

L'ACCUEIL COLLECTIF



Les structures municipales

Pensez à vous inscrire dès le 3^e mois de grossesse révolu à l'accueil de l'Hôtel de ville, pour les structures d'accueil municipales. L'inscription sera validée dès la réception de la confirmation de naissance dans les 6 semaines suivant la naissance de l'enfant.

53 bis rue de Fontenay
94304 Vincennes Cedex
01 43 98 65 00

La crèche collective combine plusieurs modes d'accueil au sein d'un même établissement : accueil régulier à temps plein ou partiel, accueil occasionnel et parfois accueil d'urgence.

L'accueil régulier à temps plein correspond à 4 ou 5 jours d'accueil par semaine.

L'accueil régulier à temps partiel correspond entre 1 à 3 jours d'accueil par semaine.

Pour ces deux accueils, les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Un contrat d'accueil régulier, signé par les familles et le gestionnaire. Les familles s'engagent à respecter le contrat.

Les crèches collectives municipales sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 45. Elle accueille des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à 3 ans révolus. Une équipe pluridisciplinaire est placée sous la responsabilité d'une direction.

Elles encadrent des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture et des agents sociaux. Un référent santé et un psychologue assurent en outre des vaccinations. Une psychomotricienne intervient également dans toutes les structures.

• **Crèche André-Bonhême**
6 rue Clément-Viénot - 01 43 28 08 76

• **Crèche Aubert**
1 allée Aubert - 01 43 74 79 18

• **Crèche Berthe-Campergue**
Accueil moyens et grands uniquement.
74 rue de Fontenay - 01 43 74 27 79

• **Crèche des Laitières**
27 rue des Laitières - 01 43 65 97 65

• **Crèche Fernande-Sarrazin**
Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay - 01 43 65 08 89

• **Crèche Jean-Burgeat**
11 rue Georges-Huchon - 01 43 65 48 45

• **Multi-accueil collectif du Domaine du Bois**
18 av. des Murs-du-Parc - 01 43 98 43 40

• **Crèche Marie Paradis**
84 bis avenue Aubert - 01 87 46 02 74

• **Multi-accueil du Centre**
Accueil moyens et grands uniquement.
Espace Régine-et-Pierre-Souweine
70 rue de Fontenay
01 43 98 01 62 ou 01 43 28 47 93

• **Crèche Robert-Jobard**
16-18 av. Franklin Roosevelt -
01 48 08 57 00

L'inscription pour une demande de place en accueil régulier s'effectue à l'accueil unique de l'hôtel de ville.



PIÈCES À FOURNIR POUR LES INSCRIPTIONS EN LISTE D'ATTENTE DES CRÈCHES EN ACCUEIL RÉGULIER

SI L'ENFANT N'EST PAS NÉ

- livret de famille ou pièce d'identité du père et de la mère,
- justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse (déclaration de grossesse ou guide de surveillance médicale ou certificat médical),
- deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois,
- pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail mentionnant le temps de travail, numéro d'allocataire CAF (facultatif pour s'inscrire sur les listes d'attentes mais obligatoire à l'inscription), le relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique,
- les personnes hébergées devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'Hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de

paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.

N.B. : pour confirmer la demande de place en crèche, l'acte de naissance devra être obligatoirement remis au service Accueil de la mairie ou via votre Espace famille dans la rubrique Confirmation de naissance, dans les six semaines suivant la naissance. Passé ce délai, la demande sera annulée.

SI L'ENFANT EST NÉ

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois,
- et pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail mentionnant le temps de travail, le jugement en cas de séparation, numéro d'allocataire CAF (facultatif pour s'inscrire sur les listes d'attentes mais obligatoire à l'inscription), le relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique,
- les personnes hébergées devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'Hôtel



INSCRIPTIONS EN LISTE D'ATTENTE

Elles se font à l'accueil de l'Hôtel de ville de lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h, le jeudi de 12 h à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Lors de l'inscription sur liste d'attente, vous pouvez indiquer le choix de 3 crèches préférées.

53 bis rue de Fontenay
94304 Vincennes Cedex
01 43 98 65 00



RENSEIGNEMENTS SUR LES POINTS INFO PETITE ENFANCE ET LES COMMISSIONS

01 43 98 65 00

dans Vincennes info ou sur
vincennes.fr.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville de Vincennes a été récompensée en 2026 aux Trophées Santé-Environnement de l'Association des Maires d'Ile-de-France pour son engagement exemplaire dans la prévention et la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens, en particulier dans les crèches : 90 % des biberons plastiques remplacés par du verre, repas 100 % bio et lutte contre le sucre ajouté, révision complète du protocole de change, limitation des tapis en mousse au profit d'un mobilier inerte, jouets soumis à un cahier des charges exigeant, réduction de moitié du nombre de références de produits de nettoyage, avec une attention particulière aux éco-labels...

de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.

La famille rubriques familles ont la possibilité de modifier leur demande de place en crèche via leur espace « autres démarches » puis « modifier ma demande de place en crèche ». La modification est prise en compte par le service jusqu'à 5 jours ouvrés avant la commission d'attribution des places en crèche.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION EN ACCUEIL RÉGULIER DANS LES ÉTABLISSEMENTS

L'attribution des places est fixée en fonction de plusieurs critères :

- le lieu de résidence (Vincennes) ;
- les 3 choix de structures émis par la famille ;
- les places disponibles par tranche d'âge et par ordre d'inscription effectuée auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville. Si toutefois les trois choix de structures ne peuvent être satisfaits, un quatrième lieu d'accueil sera proposé (sauf famille ayant notifié le refus d'un 4^e choix sur l'Espace famille). La proximité du domicile sera prise en compte dans la mesure du possible.

Les commissions d'attribution des places en crèche à temps complet ont lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois (sauf en août, lors des vacances scolaires et les jours

fériés). Le calendrier est disponible sur le site vincennes.fr rubrique accueil collectif.

Elles sont publiques, afin de garantir la transparence du système d'attribution. Pour les commissions d'attribution des places en crèche à temps partiel, les demandes sont étudiées en milieu de chaque mois, veuillez prendre contact avec la coordination des crèches. Après l'attribution de la place en commission publique et la rencontre avec la directrice de la crèche, l'accueil de votre enfant est contractualisé auprès de la direction Enfance-Jeunesse (service contrat crèche et vie scolaire).

AVANTAGES

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité, et selon des règles d'hygiène précises. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, permettant une ébauche de socialisation.

INCONVÉNIENTS

Il faudra éventuellement trouver une solution de complément pour les horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes. Les familles doivent respecter leurs horaires d'accueil et une assiduité de présence est demandée.



L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Depuis plusieurs années, les établissements d'accueil du jeune enfant ont diversifié leurs modalités d'accueil afin de répondre aux besoins des familles.

Depuis un an, toutes les crèches municipales proposent également de l'accueil occasionnel, au même titre que l'accueil régulier.

QU'EST-CE QUE L'ACCUEIL OCCASIONNEL ?

L'accueil occasionnel concerne les enfants accueillis ponctuellement en crèche, selon les besoins des parents et les places disponibles.

Contrairement à l'accueil régulier, il ne repose pas sur un contrat fixe avec des jours et horaires définis à l'année.

L'enfant peut être accueilli à la journée ou en demi-journée selon les besoins de la famille.

À QUOI SERT CE TYPE D'ACCUEIL ?

L'accueil occasionnel répond à de nombreuses situations du quotidien :

- un parent ayant un rendez-vous médical ou professionnel ;
- une reprise progressive d'activité ;
- un besoin de socialisation de l'enfant avant l'entrée à l'école ;
- un relais temporaire lorsque le mode de garde habituel est indisponible ;
- un besoin de répit pour les familles.

Ce dispositif permet également à l'enfant de découvrir la vie en collectivité dans un cadre sécurisé et encadré par des professionnels de la petite enfance.

L'accueil occasionnel reçoit les enfants ponctuellement sur réservation une semaine à l'avance et en fonction des places disponibles. Il permet aux enfants d'évoluer dans un cadre collectif et de faciliter la vie quotidienne des familles. Les multi-accueils accueillent les enfants à partir de 12 mois



PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION EN ACCUEIL OCCASIONNEL

Livret de famille ou pièces d'identité des parents ou acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile de moins de 3 mois, jugement en cas de séparation, numéro d'allocataire CAF, dernier avis d'imposition sur les revenus des deux parents (ressources de l'année N-2), le Relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique.



INSCRIPTIONS EN LISTE D'ATTENTE

Elles se font à l'accueil de l'Hôtel de ville du lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h, le jeudi de 12 h à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Lors de l'inscription sur liste d'attente, vous pouvez indiquer le choix de 3 crèches préférentielles.

53 bis rue de Fontenay - 01 43 98 65 00



PENSEZ-Y !

Pensez à vous inscrire dès le 3^e mois de grossesse révolu à l'accueil de l'Hôtel de ville, pour les structures d'accueil municipales. L'inscription sera validée dès la réception de la confirmation de naissance dans les 6 semaines suivant la naissance de l'enfant.

53 bis rue de Fontenay - 01 43 98 65 00

RENSEIGNEMENTS SUR LES POINTS INFO PETITE ENFANCE ET LES COMMISSIONS



01 43 98 65 00



Dans Vincennes info ou sur vincennes.fr.

en demi-journée ou en journée complète sur réservation du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. L'inscription auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville est nécessaire avant tout rendez-vous avec la directrice.

AVANTAGES

Structure collective très pratique pour les parents qui désirent disposer d'un temps libre. L'accueil occasionnel permet les premières séparations avec les parents et les premiers échanges avec les autres enfants.

INCONVÉNIENTS

Fonctionnement sur réservation, une semaine à l'avance. Les familles ne sont pas toujours assurées d'obtenir un créneau libre.



Les structures départementales

La crèche collective permet l'accueil régulier à temps plein ou temps partiel des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Elles sont fermées entre Noël et le jour de l'an. Le fonctionnement sur le mode collectif est identique à celui organisé par la Ville.

- Crèche Crébillon.
12 rue Crébillon - 01 43 28 13 15
- Crèche Anatole-France.
33 rue Anatole-France - 01 48 08 56 83

Ces deux structures sont gérées par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

AVANTAGES

Une équipe pluriprofessionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, vers une ébauche de socialisation.

INCONVÉNIENTS

Comme dans les crèches collectives municipales, il faudra éventuellement trouver une solution complémentaire pour les familles ayant des horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les demandes de places en crèche se font par le biais du portail d'inscription :

<https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/enfance/famille/demande-de-place-en-crèche>



CONDITIONS D'ADMISSION

Les enfants doivent résider dans la commune pour bénéficier d'un accueil en crèche départementale. Les parents dont les enfants sont accueillis en crèche doivent respecter le calendrier vaccinal et le règlement de fonctionnement des crèches départementales. Un contrat précisant les jours et horaires d'accueil de l'enfant est proposé aux familles au moment de l'admission. Celles-ci s'engagent à le respecter.



Deux séances par mois d'accueil au LAEP vous sont proposées :

- 1 mercredi par mois de 15 h 30 à 18 h
- 1 samedi par mois de 10 h à 12 h 30

Dans les locaux du Relais Petite Enfance (22 rue d'Estienne-d'Orves).

Dates des rendez-vous sur vincennes.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP, structure municipale, est un espace convivial qui accueille, de manière libre, anonyme et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parents ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, propose un espace de jeu libre.

C'est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges et de parole pour l'enfant de moins de 4 ans et son parent ou l'adulte qui l'accompagne.

La dimension participative et l'échange d'expérience entre parents contribuent à l'éveil social de l'enfant.

Le LAEP est ouvert sur des temps déterminés par des accueillants, professionnels spécialisés de la petite enfance et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Les structures privées

JARDIN D'ENFANTS

Le jardin d'enfants accueille des enfants âgés de 2 ans à 6 ans. Il travaille en collaboration avec l'Éducation nationale.

- **Bloom School**

Capacité d'accueil de 45 enfants.

Lieu d'accueil collectif (accueil en âges mélangés). Accueil du lundi au vendredi soit 4 jours et demi par semaine jusque 16 h

51 rue de la Bienfaisance - 06 33 42 75 83

contact@bloomschool.fr

www.bloomschool.fr

LES MICRO-CRÈCHES (PARTICULIERS OU INTERENTREPRISES)

Lieux d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois et demi à l'entrée en maternelle, agréés par la PMI. Accueil régulier de 1 à 5 jours et accueil occasionnel.

- **Bloom Crèche**

Capacité d'accueil de 11 enfants.

51 rue de la Bienfaisance - 06 33 42 75 83

contact@bloomschool.fr

www.bloomschool.fr

- **Chifoumi Crèche**

Capacité d'accueil de 12 enfants.

21 rue Diderot - 06 46 66 90 88

- **Les Petits Chaperons Rouges**

Vincennes Égalité

Capacité d'accueil de 10 enfants.

11 rue de l'Égalité - 01 43 74 91 70

Vincennes Murs-du-Parc

Capacité d'accueil de 10 enfants.

5 av. des Murs-du-Parc - 01 73 43 50 13

- **People and Baby - Crèche Lavande**

Capacité d'accueil de 10 enfants.

83 rue Angélique-Defrance - 07 68 76 12 35

www.people-and-baby.com

- **People and Baby - Carioca**

Capacité d'accueil de 10 enfants.

27 rue des Laitières - 07 69 65 82 58

www.people-and-baby.com

- **Crèche Païdou**

Capacité d'accueil de 11 enfants.

29 rue Hélène et Victor Basch -

01 84 60 63 65

marc@paidou.fr

- **Tillou Vincennes**

Capacité d'accueil de 12 enfants.

7 allée Charles V - 07 85 25 38 54

- **Crèche ZAZZEN**

Jardins de la paix 1et 2

Capacité d'accueil de 12 enfants.

22 - 24 rue de la Paix

01 81 70 94 90 / 01 81 70 94 94

LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Les entreprises, PME, artisans peuvent y réserver une place en crèche pour leurs employés. La réservation des places est également ouverte aux structures publiques à destination des usagers.

• Crèche d'entreprise People and Baby

Les amis de Lola

Capacité d'accueil de 25 places à partir de 12 mois.

9 rue Georges-Huchon - 01 41 93 00 37
www.people-and-baby.com

Peekaboo

Capacité d'accueil de 23.

5 avenue Paul-Déroulède
07 68 57 23 24 01 76 24 93 84
www.people-and-baby.com

• Crèche d'entreprise Babilou

Babilou Vincennes Laitières

Capacité d'accueil de 19 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h
47 rue des Laitières - 01 85 78 71 02

Babilou Vincennes Donjon

Capacité d'accueil de 48 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h
25 rue du Donjon - 01 85 78 78 00

Babilou Vincennes République

Capacité d'accueil de 30 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30.

55 av. de la République - 0809 103 000

• Crèche d'entreprise Les Bébés Explorateurs

Les explorateurs de Vincennes

Capacité d'accueil de 22 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
6 rue de Strasbourg - 06 41 82 26 78
www.lesbebesexplorateurs.com

Les explorateurs de Vincennes Château

Capacité d'accueil de 20 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
168 rue de Fontenay - 06 41 82 40 17

• Crèche d'entreprise Les Petites Canailles

Deux structures de 44 places chacune. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
37 rue Céline-Robert - 10 rue des Laitières
01 58 83 48 35

info@lespetitescanailles.fr
www.lespetitescanailles.fr

LA CRÈCHE PRIVÉE

• Crèche Ohel Avraham

Structure de 38 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

Accueil du lundi au jeudi 8h - 19 h le vendredi 8 h - 15h
108 av. de la République - 09 75 46 78 95
Ohelavraham94gmail.com

AVANTAGES

Des structures d'accueil qui viennent renforcer et diversifier l'offre existante.

INCONVÉNIENTS

Toutes les entreprises ne sont pas en mesure d'offrir ce service à leurs salariés.

LES COÛTS



MODES DE PAIEMENT

Les parents ont la possibilité de régler les frais de garde de leur enfant de différentes façons :

- par prélèvement automatique,
- par paiement sécurisé sur le site vincennes.fr, dans l'Espace famille,
- par carte bleue à l'accueil de la mairie,
- par chèque emploi service universel (CESU) préfinancé, dématérialisé ou non.

* Plancher CAF révisable annuellement.

Les coûts de l'accueil municipal

Le montant de votre participation dépend :

- des ressources de la famille :
 - calculées sur la base du dernier avis d'imposition (avis 2025 pour accueil en 2026).
 - traitements et salaires (avant abattement), primes, revenus de biens mobiliers et immobiliers...

- de la participation financière des familles par enfant à charge pour une heure de garde.

Le minimum et le maximum des ressources prises en compte pour l'accueil municipal sont respectivement de 814 €* et 9 000 € mensuels.

EXEMPLE

- 1 foyer de 1 enfant à taux d'effort de 0,0619 %
- 1 revenu moyen mensuel de 3 600 € pour le foyer
- Tarif horaire = $3\,600\,€ \times 0,0619\%$ à 2,23 € / heure

Le contrat d'accueil en crèche et le taux horaire pour les haltes-jeux doivent être calculés chaque année entre les mois de septembre et décembre, pour une application à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. À défaut, le tarif maximal est appliqué sans rétroactivité.

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux d'effort	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %



Les coûts des structures privées, des assistantes maternelles, des particuliers employeurs

LES MICRO-CRÈCHES

Mensualités pour les familles en direct (tarifs donnés à titre indicatif avant l'aide de la CAF et déduction fiscale).

[Se renseigner auprès de ces structures](#)

LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Elles appliquent le barème de la Caisse nationale d'allocations familiales, à l'instar des crèches publiques. Le même taux d'effort défini en fonction de la composition du foyer est appliqué. Se renseigner auprès de ces structures pour connaître les montants planchers et plafonds retenus.

LES ASSISTANTES MATERNELLES DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Les coûts relèvent du secteur privé et font l'objet d'un accord (contrat privé) entre la famille et l'assistante maternelle, conformément à la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. La Mensualisation est calculée à partir d'un tarif horaire de référence de 4,91 € net/h avec un plafond horaire de 8 €/h net applicables au 1^{er} avril 2026 (à Vincennes 5,15 € net/h en moyenne sur une base de 45 h hebdomadaire). D'autres éléments à rémunérer : indemnités d'entretien, indemnités de nourriture...

[Retrouvez les aides de la CAF et les avantages fiscaux des pages 25 à 28.](#)

* Net salaire de base (hors indemnités d'entretien et de nourriture par jour de présence de l'enfant et avant déduction du complément de libre choix du mode de garde).

LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX





Les prestations versées par la CAF

LE COMPLEMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG)

pour toutes informations complémentaires :
<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde-cmg>

Vous souhaitez consacrer plus de temps à vos enfants ? Vous pouvez bénéficier d'un complément libre choix d'activité en optant pour un congé parental à temps plein ou à temps partiel. Le complément versé par la CAF n'est pas fiscalisé.

- Pour qui ?
pour les parents d'un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans.

LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG)

Les montants du CMG et des cotisations sont calculés dans la limite du plafond horaire ; Ils vont dépendre :

- de la composition de votre famille (taux d'effort horaire)
- de vos revenus annuels des 2 dernières années
- des temps de garde souhaités et salaires associés

L'écart reste à la charge de la famille au dessus du plafond

Les avantages fiscaux

ACCUEIL COLLECTIF (CRÈCHE, GARDERIE, MICRO-CRÈCHE)

Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde dans la limite d'un plafond de 3 500 € soit 1 750 € de crédit d'impôts annuel > À titre indicatif suivant les indications du Trésor public.

EMPLOI D'UNE GARDE À DOMICILE

Vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt au titre des sommes versées pour l'emploi à domicile. Vous pouvez demander à bénéficier du versement immédiat du crédit d'impôt.

Pour plus de renseignement :

<https://www.service-public.fr/>

LES SERVICES EN LIGNE





Votre identifiant et mot de passe vous ont été adressés lors de l'inscription de votre 1^{er} enfant. Pour une connexion simplifiée l'espace famille est aussi accessible avec FranceConnect, par le biais de votre compte impots.gouv.fr ou ameli.fr ou login laposte

Le site internet vincennes.fr et son Espace famille proposent des informations très diverses, sur la prestation de service unique, les différents modes d'accueil, les jours des commissions publiques d'attribution des places en crèche, les modalités d'inscription, les tarifs, le règlement de fonctionnement des crèches...

L'Espace famille

Il permet aux parents d'avoir accès aux informations les concernant et de procéder à des démarches personnalisées pour leurs enfants :

- Déposer une demande de congés ou justifier d'une absence pour les enfants en crèche
- Quotient familial ou tarif horaire : Calcul
- Adhérer au prélèvement automatique ou régler votre facture sur un site sécurisé
- Demander une attestation de paiement ou de présence
- Signaler un changement d'adresse postale, de courriel ou de téléphone
- Éditer votre attestation fiscale
- Modifier votre demande sur la liste d'attente

Les démarches en lignes

Vous pourrez effectuer de nombreuses démarches dont celles liées à l'acceptation d'une place en crèche jusqu'à l'élaboration de votre contrat d'accueil, le renouvellement, les modifications et la clôture de contrat ainsi qu'une demande d'attestation de présence.

Vous retrouverez également les démarches suivantes :

- Confirmer une naissance
- Contacter la coordination des crèches
- Espace famille : Signaler un incident de connexion
- Quotient familial ou tarif horaire : Calcul
- Réclamation facture Enfance - Jeunesse

Ces services sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

DEUX BORNES DE CONSULTATION GRATUITE AVEC INTERNET

Installées à l'accueil de l'hôtel de ville, les bornes de consultation gratuite sont accessibles en libre-service, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h, le jeudi de 8 h 30 à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

PETITES ANNONCES EN LIGNE

Une plateforme de petites annonces, est accessible en ligne. Elle permet aux parents de poster leurs demandes et offres de garde d'enfants. Les annonces sont géolocalisées, ce qui permet aux parents de mutualiser recherches et solutions en fonction du lieu d'habitation.

www.vincennesannonces.fr

QUELQUES LIENS UTILES

www.net-particulier.fr

Portail officiel de l'emploi entre particuliers qui renvoie sur des sites en fonction de vos recherches.

www.caf.fr

Site des Allocations familiales présentant toutes les aides versées aux familles et leurs modalités. Accès à des simulations de droits sur votre espace personnel.

www.mon-enfant.fr

Site édité par la Caisse nationale des allocations familiales, qui aide les parents à trouver une solution d'accueil pour leur enfant, permet la consultation d'informations sur les différents modes d'accueil, propose des simulations de tarification.

www.pajemploi.urssaf.fr

Site édité par l'Urssaf, dont l'objectif est de simplifier les formalités administratives des parents employant une assistante maternelle (informations, déclarations en ligne...).

www.fepem.fr

Site de la Fédération nationale des particuliers employeurs. Il guide les parents employeurs dans leurs démarches d'embauche.

social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/

Site du ministère des Affaires sociales et de la Santé qui délivre des informations pratiques et des liens vers des sites abordant les questions et préoccupations des parents, de la naissance de l'enfant à l'orientation des adolescents en passant par la définition de l'autorité parentale. Ce site informe également sur les structures et services pouvant apporter conseil et soutien aux parents.

PAYEZ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez vos factures des activités de la petite enfance et de l'enfance grâce au prélèvement automatique (hors séjours et classes). Gratuit, facile, sûr et sans contrainte :

Vous n'avez plus à vous soucier du règlement.

Plus de risque d'oubli, notamment pendant les vacances.

Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. Vous pouvez souscrire en cours d'année. Vous avez la liberté d'interrompre le prélèvement sur simple courrier, un mois avant la date d'échéance.

LE RELAIS DES FAMILLES



Tous nos services d'aides à la personne



AUXILIAIRE DE VIE

SOINS PHYSIQUES A LA PERSONNE

- TOILETTE, CHANGE
- PRÉPARATION DES REPAS
- PRISE DE MÉDICAMENTS
- PRÉSENCE JOUR ET NUIT



ENTRETIEN DE VOTRE MAISON

MÉNAGE ET REPASSAGE

- COURSES
- SORTIE
- COMPAGNIE
- BRICOLAGE



GARDE D'ENFANTS A DOMICILE

GARDE SIMPLE ET PARTAGÉE

MISE EN RELATION FAMILLES

- JOURNÉE
- TEMPS PLEIN OU TEMPS PARTIEL
- SORITE D'ÉCOLE OU DE CRÈCHE
- AIDE AUX DEVOIRS
- BABY SITTING



CONTACT

 www.familleservices-vincennes.fr

 familleservices@orange.fr

 01 43 98 67 63
01 43 98 68 04

 Espace Régine et Pierre Souweine
70 rue de Fontenay
94300 Vincennes

PARTENAIRES

